



Commune d'Auboranges

Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du mercredi 29 mai 2019 à 20h00

A la salle communale de l'abri de protection civile

Présidence :	M. Christophe Jaccoud, Syndic
Secrétaire :	M. Patrick Blot accompagné de Mme Françoise Sonney
Scrutateurs :	MM. Alexandre Griesser et Pierre Perrenoud
Citoyennes et citoyens présents :	23
Citoyennes et citoyens excusés :	

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 13 décembre 2018
2. Comptes 2018
 - 2.1 Fonctionnement
 - 2.2 Investissements
 - 2.3 Rapport de l'organe de contrôle
 - 2.4 Rapport de la commission financière
 - 2.5 Approbation des comptes
3. Modification extraordinaire du coefficient de l'impôt communal sur les personnes physiques, pour l'année fiscale 2019 uniquement, de 50 % à 40 %.
 - 3.1 Diminution, pour l'année fiscale 2019 uniquement, du coefficient de l'impôt communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques, de 50 % à 40 %.
 - 3.2 Rapport de la commission financière
 - 3.3 Approbation
4. Election d'un membre à la Commission des naturalisations
5. Nouveau règlement communal sur le droit de cité communal ; présentation et approbation
6. Nouveau règlement communal sur la gestion des déchets ; présentation et approbation
7. Divers

20h04, au nom du conseil communal, **M. le Syndic** souhaite la bienvenue à tous. L'Assemblée a été convoquée par une insertion dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg n° 20 du 17 mai 2019, par un affichage au pilier public et par la distribution d'un tout ménage. Vingt-trois citoyennes et citoyens actifs sont présents. Après la nomination des scrutateurs, il déclare l'Assemblée ouverte. **M. le Syndic** informe que la séance est enregistrée et que cet enregistrement sera détruit après l'acceptation de son procès-verbal. Il n'y a pas de remarque à cette façon de faire. Il souhaite la bienvenue au nouveau secrétaire communal, assermenté le 20 mai dernier.

M. le Syndic donne lecture du tractanda. Le mode de convocation et l'ordre du jour n'appellent aucune remarque et l'Assemblée peut valablement délibérer. Il salue la présence de Monsieur Jean-Louis Clerc, fiduciaire qui nous accompagne depuis plusieurs années.

Un moment de silence est demandé en mémoire à nos deux citoyens décédés durant l'année écoulée, **Monsieur Louis Crausaz**, qui nous a quitté le 24.12.2018, à l'âge de 71 ans ; **Madame Louisa Bovet**, qui nous a quitté le 5.02.2019, à l'âge de 82 ans.

M. le Syndic souhaite la bienvenue à Madame Giovanna et Monsieur Nicolas Hirschi qui résident déjà depuis quelques temps dans notre commune à la route du Menhir, ancienne villa de Madame et Monsieur Donzé.

Le point 1 du tractanda est donc abordé

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 13 décembre 2018

Ce procès-verbal était publié sur notre site internet. Sur demande, ce document était adressé au domicile de la ou du requérant. La discussion est ouverte au sujet de ce procès-verbal, remarques, commentaires.

Aucune remarque ou observation n'étant formulée, le procès-verbal est soumis à l'approbation de l'Assemblée.

VOTE : le procès-verbal est accepté à l'unanimité. Madame Françoise Sonney est remerciée pour sa rédaction.

Votants	23	Abstention	0	Majorité	12	Oui	23	Non	0
---------	----	------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

2. Comptes 2018

Chaque membre présent a reçu un petit résumé sur papier. Par ailleurs, tout le détail des comptes est affiché sur le site internet de la commune. La parole est donnée à **Mme Myriam Desarzens Besson, boursière**, qui présente les comptes 2018 à l'aide d'un PowerPoint où elle apporte quelques commentaires, par chapitre.

Le budget a été respecté, l'année est meilleure que prévue dans son ensemble.

2.1. Fonctionnement

Chapitre 1 :

Pour la protection civile, il y avait CHF 2'400.- à charge en 2018, alors que le budget prévoyait CHF 1000.-. On a refait l'étanchéité des fenêtres de l'abri.

Chapitre 6 :

Sous les transports, CHF 90'000.- dans les charges contre CHF 34'000.- dans le budget.

Cela s'explique par les travaux de la route du Moulin qui comportaient un projet sur CHF 1'250'000.- Les coûts des travaux arrivent à environ CHF 1'310'000.-. Ce qui fait une différence de CHF 60'000.-. Montant qui se retrouve dans le chapitre transports et communications.

Chapitre 7 :

Environnement. On voit au budget le montant de CHF 111'000.-, contre CHF 159'000.-. La différence est due à une recette extraordinaire dans le chapitre de l'eau ainsi qu'un nouveau raccordement pour l'épuration et l'eau potable.

Chapitre 9 :

Finances. J'ai fait un récapitulatif des postes spéciaux. Il y a un rattrapage de CHF 415'000.-, en 2017. Les recettes extraordinaires, prestations en capital, gains immobiliers et mutations immobilières, de CHF 96'000.- et une charge extraordinaire (réserve pour la péréquation futur), de CHF 105'000.-.

2.2. Investissements

Entre 2017 et 2018 les totaux se montent respectivement à CHF 900'000.- et CHF 586'602.- d'investissements.

Le Bilan :

Principalement on voit les comptes courants, les différents comptes que nous avons, les subventions est les débiteurs. La taxe d'assainissement en 2017 était encore de CHF 24'000.-, pour 2018 on voit que c'est à zéro. Pour le point route, eau défense incendie, l'eau claire, on retrouve les CHF 586'000.- d'investissements qui ont été activés.

Au passif :

On voit un assez gros montant de créanciers car tous les décomptes finaux ne sont pas arrivés.

Ensuite vous avez toutes les réserves qu'on a prévues dans les comptes, ce qui correspond pour l'investissement de l'eau CHF 30'000.- et une nouvelle réserve créée pour la péréquation de CHF 105'000.-. Ce qui veut dire que dans nos réserves, nous avons un montant de CHF 193'000.-.

M. le Syndic remercie Myriam, pour la présentation des comptes de fonctionnement et d'investissements. Vous voyez les gros investissements qui ont été réalisés sur les routes et les canalisations en particulier. L'année 2018 boucle sur un déficit de CHF 439.18, contre un budget à moins CHF 51'995.-, sans compter ces CHF 100'000.- de réserve qu'on a mis.

La discussion est ouverte.

M. Alexandre Griesser demande au sujet de la péréquation si c'est bien une réserve financière pour une dépense à venir. **M. le Syndic** explique cette incidence financière qui a une durée dans le temps de trois ans, pour chaque année écoulée, soit jusqu'en 2020 en ce qui concerne l'année 2018. Cette une taxe participative calculée par le canton. Vu le bon résultat financier de la commune en 2018, connaissant le montant payé à ce jour, il s'agit d'anticiper les charges communales à l'égard de notre région pour les années à venir. Le montant dû nous sera communiqué cet automne, dès lors, nous anticipons un petit peu.

M. le Vice-syndic précise encore qu'il s'agit d'atténuer un montant de charges dont on ne connaît pas encore les volumes. Il précise encore, sur la base du document qui a été remis aux membres de l'Assemblée, un tiers de nos dépenses vont en faveur de l'éducation, ensuite l'environnement, la santé et les affaires sociales. Les trois quarts des dépenses sont des dépenses quasiment liées. Sur les comptes 2018, 76 % des dépenses sont des charges liées pour lesquelles nous ne pouvons rien décider. Sur l'ensemble des comptes c'est seulement le montant de CHF 215'000.- que nous avons pu gérer pour l'exercice présenté, soit 16 % du budget.

M. le Syndic remercie les orateurs pour ce chapitre et donne la parole à notre organe de révision, pour la dernière fois, à M. Jean-Louis Clerc, qui a été nommé en 2013, pour une période de 5 ans.

2.3. Rapport de l'organe de contrôle voir sur le site

M. Jean-Louis Clerc a terminé la révision des comptes en date du 13 mai 2019. Son rapport figure sur le site internet. Au vu de la situation idéale, au travail réalisé par ses soins, il peut prononcer la phrase usuelle contenue dans son document : « je n'ai pas trouvé d'élément me permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts ».

M. le Syndic remercie **M. Jean-Louis Clerc** pour son rapport et son travail de révision exécutés depuis plusieurs années. Ses remerciements vous également, à **Mme Myriam Desarzens Besson** pour la gestion et la tenue des comptes de manière précise et avec exactitude.

2.4. Rapport de la commission financière (M. Jérôme Jaccoud, Président)

M. Bertrand Décotterd, secrétaire, présente le rapport de la Commission financière, légalement nommée, s'est réunie le 13 mai 2019. Ladite commission a examiné les comptes 2018, à l'aide des différentes pièces comptables, complétées par toutes les explications nécessaires fournies par **M. Philippe Besson** et la fiduciaire Jean-Louis Clerc.

Les points principaux relevés sont les suivants :

- Le patrimoine administratif n'est désormais représenté plus que par les routes avec leurs ouvrages liés à la sécurité, et par le réseau d'eau, pour un total de CHF 1'478'137.-
- Le bouclage des travaux sur les routes et le réseau d'eau fait ressortir que le montant porté en investissement est bien de CHF 900'000.-, comme présenté lors de l'Assemblée extraordinaire du 27 avril 2017. Cependant les deux provisions de CHF 175'000.- n'ont pas suffi pour couvrir le dépassement réel d'env. CHF 450'000.-. Les frais ont été reportés sur le compte de fonctionnement des routes.
- La taxe d'élimination des ordures présente un excédent de CHF 2'876.-.
- La réserve pour le fonctionnement du réseau d'eau potable est à nouveau positive. Le coût du m³ d'eau va baisser de CHF 3.- à CHF 2.80. La taxe d'épuration sera à nouveau prélevée dès le 1^{er} juillet 2019.
- Les excédents du CO versés par les communes du district, depuis 2012, se monte à CHF 3'420'000.-. Pour ce sujet, M. le Préfet n'a pas pris position à ce jour.
- Afin de couvrir ses engagements futurs, la Commune a fait un emprunt de CHF 1'000'000.- sur 16 mois, avec un taux négatif de -0.5%, ce qui amènera une recette de CHF 6'666.- pour cette période.

For de ces observations et compte tenu du rapport de la Fiduciaire Jean-Louis Clerc, la Commission financière recommande l'approbation des comptes 2018 par l'Assemblée communale. Document rédigé le 28 mai 2019 et signé par le Président et son Secrétaire.

M. le Syndic remercie les membres de la Commission pour leur travail et la rédaction de ce rapport. La parole n'est plus demandée.

2.5. Approbation des comptes

M. le Syndic soumet à l'Assemblée les comptes 2018, tels que présentés et commentés, qui présentent au niveau des comptes de fonctionnement une perte de CHF 439.18 et les comptes d'investissements pour un total de CHF 586'602.15. Il est rappelé que les membres du conseil ne votent pas.

VOTE : les comptes 2018 sont approuvés à l'unanimité.

Votants	17	Abstention	0	Majorité	9	Oui	17	Non	0
---------	----	------------	---	----------	---	-----	----	-----	---

3. Modification extraordinaire du coefficient de l'impôt communal sur les personnes physiques, pour l'année fiscale 2019 uniquement, de 50 % à 40 %.

3.1. Diminution, pour l'année fiscale 2019 uniquement, du coefficient de l'impôt communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques, de 50 % à 40 %.

M. le Syndic donne la parole à **M. Philippe Besson**.

En préambule, **M. le Vice-syndic** précise qu'il y a une imperméabilité entre les années sur le plan financier. Ce qui veut dire que lorsqu'un exercice comptable est bon pour l'année en cours, on ne peut pas le reporter sur le plan fiscal pour l'année suivante. Par ailleurs, en raison de l'actualité sur les changements d'impositions des entreprises tant au niveau Suisse qu'au niveau cantonal (votation du 30 juin pour notre canton), une certaine action va se dérouler. En effet, lorsque le budget d'une entreprise a été calqué sur un taux d'imposition à 50 % à Auboranges et que la répartition fiscale cantonale et communale va baisser, on va avoir une série de gens, qui possèdent des entreprises, qui vont augmenter leurs revenus. Ces points étaient inconnus lors de la réalisation du budget, il y a six mois. Maintenant suite à ces événements des personnes touchées nous ont abordés. Elles nous ont informées qu'elles pourraient nous verser un peu plus pour 2019. A condition uniquement que le taux d'imposition communal soit de 40, dans l'intérêt de toutes les personnes de la commune. Aujourd'hui nous avons la possibilité de relever nos recettes à la hausse avec une baisse d'impôt de 10 pts, tout en sachant qu'il faudra garder à l'esprit la constitution d'une réserve pour les péréquations cantonale et de district de la Glâne sud.

Dernier détail, actuellement, si on encaisse de l'argent on ne paie pas plus que le montant qui a été encaissé.

Voici les motifs pour lesquelles nous vous avons proposé cette baisse de 10 points d'impôt.

La discussion est ouverte :

La parole n'est pas demandée. **M. le Syndic** rappelle brièvement les motifs fournis par **M. Philippe Besson**. Il attire l'attention de l'Assemblée, que le budget qui sera présenté dans six mois va très certainement aller dans l'autre sens. L'intention du conseil c'est que tout ce que les citoyens peuvent gagner, on le gagne, avant d'aller dans la direction qui nous sera désignée. Les moyens financiers recueillis en plus ne vont pas nous rendre plus pauvre. En ce qui concerne le calcul de la péréquation, cette démarche est presque impossible, car la répartition financière va se calculer sur les résultats de l'ensemble des communes du district, voire du canton.

M. Alexandre Griesser demande si l'on connaît quel taux va être appliqué en 2020. **M. le Syndic** précise qu'on recule pour mieux sauter. Toutefois, à ce jour on ne peut rien dire du tout. L'augmentation pourrait s'élever entre 20 et 30 centimes. C'est tout l'investissement du district qui aura une influence sur cette action avec la réalisation du home de Vuisternens, la piscine à Romont, qui prend un peu de retard, et la construction du home de Siviriez, qui n'a pas encore commencée. Tous ces éléments vont avoir une incidence. Peut-être qu'on pourra repousser d'une année ou faire une augmentation par paliers. Aujourd'hui on ne peut pas donner une réponse exacte. On espère que se sera raisonnable pour tout le monde.

M. Damien Hoffmann demande combien y a-t-il d'entreprises qui ont leur siège dans la commune. **M. Philippe Besson** répond par, une petite dizaine.

La parole n'est plus demandée. M. le Syndic donne la parole aux membres de la Commission financière.

3.2. Rapport de la commission financière

M. Bertrand Décotterd lit le rapport et précise qu'après sa réunion en date du 13 mai, les membres de la commission, sur la proposition du Conseil communal de la modification extraordinaire du coefficient de l'impôt communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques, pour l'année fiscale 2019 uniquement, de 50 % à 40 %, après analyse, a décidé de suivre le conseil communal dans sa proposition et recommande l'approbation de cette baisse d'impôt. Rapport signé le 28 mai 2019, par son Président et le Secrétaire.

M. le Syndic remercie les membres de la commission, son Président et le Secrétaire.

La parole n'est pas demandée.

3.3. Approbation

M. le Syndic soumet à l'Assemblée communale la modification extraordinaire du coefficient de l'impôt communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques, pour l'année fiscale 2019 uniquement, de 50 % à 40 %.

VOTE : la modification extraordinaire du coefficient de l'impôt communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques, pour l'année fiscale 2019 uniquement, de 50 % à 40 % est acceptée à l'unanimité.

Votants	23	Abstention	0	Majorité	12	Oui	23	Non	0
---------	----	------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

4. Election d'un membre à la Commission des naturalisations

La Commission des naturalisations est constituée de cinq personnes. Suite à la démission de **Madame Séverine Neyret Péquignot**, qui a quitté la commune en fin d'année 2018, nous devons élire un nouveau membre à la Commission des naturalisations. Le conseil s'est approché de **M. André Vocat**, ici présent, de la commune, comme nouveau membre. **M. le Syndic** demande à l'Assemblée présente s'il y a une autre proposition. Tel n'est pas le cas. Il n'y a aucun commentaire.

M. le Syndic propose de passer à l'élection. Les personnes qui acceptent l'élection de **M. André Vocat** comme nouveau membre de la commission des naturalisations, le font en levant la main, s'il vous plaît.

Votants	23	Abstention	0	Majorité	12	Oui	23	Non	0
---------	----	------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

M. André Vocat est élu à l'unanimité. L'Assemblée et le conseil le félicitent pour sa nomination.

5. Nouveau règlement communal sur le droit de cité communal

M. Eric Déneraud, conseiller, prend la parole. Le droit fédéral a une incidence sur le droit cantonal et par cascade sur le droit communal, respectivement sur les règlements communaux. Au vu de ce qui précède, notre règlement a dû être adapté. Il est paru sur notre site internet et si vous comparez les deux versions, à part quelques termes qu'on change, une augmentation pour un émoulement entre CHF 20.- et CHF 30.- et la mise en page, rien n'a été modifié. Les articles sont complètement identiques à ceux que nous

avons déjà invoqués en 2010. La procédure reste la même que ce soit au niveau communal, cantonal ou fédéral.

La discussion est ouverte.

M. Pierre Perrenoud demande la source de l'origine de cette modification au sein de la Confédération. **M. Eric Dénervaud** précise qu'il s'agit de la Loi fédérale sur la naturalisation, qui a été acceptée par les chambres. Le canton a dû adapter sa procédure. Aujourd'hui, c'est l'ancien règlement communal, adapté, qui vous est présenté et soumis dans le respect du droit constitutionnel.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Syndic** soumet à l'Assemblée communale le nouveau règlement communal sur le droit de cité communal, tel que publié sur le site internet de la commune. Les personnes qui acceptent ce règlement sont priées de se manifester en levant la main.

VOTE : le nouveau règlement communal sur le droit de cité communal est accepté à l'unanimité.

Votants	23	Abstention	0	Majorité	12	Oui	23	Non	0
---------	----	------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

6. Nouveau règlement communal sur la gestion des déchets ; présentation et approbation

Pour ce point, **M. le Syndic** passe la parole à **M. Patrick Daehler**, conseiller.

Ce règlement n'est pas paru sur le site de la commune car après plusieurs échanges entre le Service des communes et notre commune, ce document, dans sa version finale, est arrivé trop tard. Il s'en excuse. Il s'agit principalement de la mise en conformité, entre la taxe au sac initialement appliquée par la commune d'Auboranges jusqu'au 31 décembre dernier, avec la reprise de la gestion des déchets par la Commune d'Oron-la-Ville et sa gestion au poids.

Les articles sont commentés par le conseiller. Les points suivants sont plus particulièrement relevés :

Article 3, délégation de tâches et surveillance

L'élimination des déchets urbains est déléguée à la Commune d'Oron. L'objet et les modalités de la délégation sont fixés par une convention entre les Communes d'Auboranges et d'Oron.

La gestion des déchets sur le territoire communal est placée sous la surveillance du Conseil Communal. Ce dernier assure la haute surveillance des tâches déléguées.

La Commune d'Oron accomplit les tâches déléguées dans le respect de la législation en vigueur et informe régulièrement la Commune d'Auboranges sur l'exercice de sa tâche.

Le Conseil communal d'Auboranges veille à ce que les déchets urbains produits dans sa Commune soient éliminés de manière adéquate et dans les installations autorisées. Il veille au respect de la zone d'apport dédiée à l'usine d'incinération des déchets d'Hauterive (FR) pour les déchets combustibles non valorisés au sens de l'art. 20 LGD.

Tous nos déchets sont donc comptabilisés et redistribués sur le territoire fribourgeois en volume identique, par année, dans le respect des deux cantons. Un traité est en cours de signatures entre les deux Chefs de Département de chaque canton concerné.

Ce règlement comprend aussi la gestion des déchets particuliers.

Article 10, organisation de la collecte

La Commune d'Oron organise la collecte des déchets urbains et en fixe les modalités en conformité avec la convention.

Les ordures ménagères non valorisées sont déposées dans les conteneurs prévus à cet effet, conformément aux prescriptions de la Commune d'Oron.

Les déchets valorisables et les déchets encombrants sont déposés dans les déchetteries de la commune d'Oron, conformément aux prescriptions de la commune d'Oron.

Une carte d'accès au compacteur est distribuée à chaque utilisateur. Elle donne également accès à la déchetterie.

La carte d'accès fait office de système d'identification de l'utilisateur. Le respect des prescriptions de la législation relative à la protection des données doit être garanti.

L'entreposage des déchets urbains en vrac sur le domaine public est interdit.

Le conseiller rappelle l'entrée en vigueur prévue dudit règlement. Il correspond à la date de mise en place pratique de son application, avec effet rétroactif, soit au 1^{er} janvier 2019.

La discussion est ouverte.

M. Francis Déneraud demande si une augmentation des taxes est prévue ?

Réponse : ce n'est pas le cas aujourd'hui. La commune doit respecter les taxes aux coûts engendrés selon un pourcentage établi.

M. Pierre Perrenoud déclare qu'il est difficile de connaître combien les habitants d'Auboranges amènent de déchets à Oron, pour la répartition cantonale. **M. Patrick Daehler** indique que le calcul se fait sur une moyenne cantonale par personne, par habitant. C'est sur cette base que la répartition est établie.

M. Pierre Perrenoud demande si une solution a été trouvée pour l'acheminement des déchets à Oron, pour les personnes âgées voire de mobilité réduite. **M. Patrick Daehler** dispose de quelques adresses si nécessaire.

M. Pierre Perrenoud précise qu'à la commune de Moudon, une personne a été désignée. Elle est rémunérée pour cette tâche. **M. Patrick Daehler** précise que pour Auboranges personne ne s'est annoncé auprès du conseil, à ce jour, toutefois une solution pourra être trouvée si nécessaire.

M. le Syndic rappelle que le règlement n'a pas été mis sur le site de la commune et s'excuse pour ce point. Le Service des communes a donné uniquement un accord de principe sur la date d'entrée en vigueur de ce document, rétroactivement au 1^{er} janvier 2019. Pour ce point, **M. Christophe Jaccoud** propose d'aller de l'avant afin de soumettre sa validité à l'autorité compétente.

Le principe de prévoir une fourchette des taxes à percevoir n'est plus admis par l'autorité de surveillance. Les tarifs indiqués dans le document présenté, sont les montants maximum que la commune peut encaisser. Dès lors, après l'entrée en vigueur du règlement, pour autant qu'il soit accepté ce soir par l'Assemblée puis, par le canton, un règlement d'exécution sera rédigé sous la compétence du conseil. Ce support adaptera les taxes prévues en fonction des besoins et du budget annuel.

Par ailleurs, à la demande du canton, le conseil a dû prévoir une taxe entreprise. Ce point sera également prévu dans le règlement d'application. Elle ne sera pas appliquée. Dans le document principal, la taxe maximum au kilo est de CHF 1.50. Nous avons prévu d'encaisser CHF 0.54 cts, le kilo, sur la base des coûts réels du jour.

M. le Syndic rappelle que chacun de nous peut aller consulter sa production de déchet par internet via le site <http://wipe.ecowaste.ch/#oron>

M. Patrick Daehler, conseiller, précise qu'il ne faut pas créditer la carte fournie par la commune aux appareils dévolus à Oron-la-Ville. Tout prépaiement n'est pas prévu et sera perdu le cas échéant. Le conseil a choisi cette manière de faire pour ne pas devoir fournir

la liste du contrôle des habitants à un tiers. Une procédure a été mise en place par le conseil et adoptée par la convention. Merci de respecter la démarche ordonnée à ce jour. Le premier décompte trimestriel du dépôt des déchets par les habitants d'Auboranges est parvenu à l'autorité. Le premier constat est le suivant sur trois mois ; il y a des gens qui arrivent à générer trois à quatre kilos de déchets, alors qu'une autre personne est montée jusqu'à 195 kilos pour la même période.

M. Pierre Perrenoud fait remarquer qu'à Marsens deux anciens containers sont destinés au dépôt des Pampers. Ceci peut expliquer cela.

M. Patrick Daehler explique que la commune d'Auboranges offre la somme unique de CHF 160.- pour chaque naissance dans la commune. Pour l'avenir, il s'agira de penser aux personnes âgées.

Il n'y a pas d'autre commentaire. **M. le Syndic** soumet à l'Assemblée communale le nouveau règlement communal sur la gestion des déchets, tel que présenté, avec entrée en vigueur au 1er janvier 2019.

VOTE : le nouveau règlement communal sur la gestion des déchets est approuvé à la l'unanimité.

Votants	23	Abstention	0	Majorité	12	Oui	23	Non	0
---------	----	------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

7. Divers

Au niveau de la commune, **M. le Syndic** a quelques points à communiquer à l'Assemblée avant de donner la parole aux personnes présentes.

Poste de secrétaire communal

Notre ancienne secrétaire a décidé, au début de l'hiver dernier, de donner sa démission. **M. le Syndic** remercie chaleureusement **Madame Françoise Sonney** pour son travail de qualité durant les années écoulées. Au nom du conseil, un petit cadeau lui est remis pour la remercier et remercier les membres de sa famille de tout le travail accompli.

Suite au départ de Françoise, le conseil s'est mis à la recherche d'une nouvelle ou d'un nouveau collaborateur. Après environ 17 candidatures entrées, le choix s'est porté sur notre citoyen, **M. Patrick Blot**. Il fallait, dans la mesure du possible retrouver quelqu'un du village pour maintenir un service de proximité sur rendez-vous, à son domicile, à l'Impasse des Ecoliers 8. Ne pas oublier ne prendre acte de la nouvelle adresse pour les prochaines votations du 30 juin 2019. Pensez à passer chez notre nouveau secrétaire.

Poste de concierge

Suite au départ de **M. Cyril Neyret**, après plusieurs postulants, c'est finalement la compagne de **M. Eric Dénervaud**, conseiller, **Madame Isaura ROCHA**, qui a été choisie pour occuper la tâche de l'entretien de l'école et des alentours, depuis le 1^{er} janvier 2019.

Installation d'un défibrillateur

Un défibrillateur, qui était dans le budget, a été installé à l'extérieur de la laiterie d'Auboranges (rte d'Oron 52) ; à côté de la porte du local de coulage. Il est à disposition de toutes et tous, 24h/24, 7j/7.

Pour ce point et l'usage de cet appareil une réunion est prévue le 6 juin prochain, à 19h00, à l'école de Chapelle. Vous pouvez devenir first répondant si vous disposez de la certification correspondante entre autres. Diverses applications existent déjà à ce sujet. Pour Auboranges, l'emplacement de cet appareil nous paraissait important par rapport à la ligne de chemin de fer qui peut, par moments, retarder les premiers-secours.

Carte de déchèterie

Cette carte coûte CHF 10.-. Comme il a déjà été dit, il ne faut pas la créditer. Tout l'argent placé de cette manière, ne sera pas remboursé.

Prix de l'eau

Diminution du prix de l'eau, le prix du m³ passe de CHF 3.- à CHF 2.80. Le Conseil communal a décidé de supprimer la taxe d'assainissement de Fr. 2.00/m³ dès le 1^{er} avril.

La taxe de base de l'épuration est réintroduite à hauteur de CHF 0.30 cts au m² de la zone à bâtir.

Inconvénients routiers

Depuis le 23 mai et jusqu'à la rentrée, il y a des travaux sur la ligne CFF. Le passage à niveau de la route du Moulin sera parfois fermé, y compris les jours fériés, selon le courrier adressé aux habitants de la commune, par la régie fédérale. Une signalisation adéquate a été mise en place.

Fibre optique

Le nombre d'abonnement nécessaire a donc été atteint. Sur le plan cantonal, le Conseil d'Etat a décidé de bloquer l'aide cantonale pour l'équipement des petites localités, à l'avenir. Par contre, l'exploitation en cours ou en place est maintenue. Pour Auboranges, la fibre arrive de Chapelle et va remonter la route du Moulin, jusqu'à la route du Menhir. On espère que la surface de la route du Moulin ne subira pas de modification. Les travaux devraient se terminer fin juillet avec l'introduction dans les foyers. Nous avons relancé une requête pour demander que l'installation soit prévue jusqu'au bout de la route du Menhir, en direction des propriétés Beda et Clerc. A ce jour, nous n'avons pas reçu de réponse pour ce point.

M. Pierre Perrenoud a reçu le courrier en provenance de FTTH. Il a entrepris toutes les démarches nécessaires. Il se pose la question si finalement la fibre optique va être installée au village. **M. le Syndic** le rassure immédiatement pour notre localité.

M. Francis Dénervaud demande les raisons qui ont motivé le Conseil d'Etat à revenir en arrière sur le financement projeté. **M. le Syndic** précise que depuis le début du projet d'autres moyens ont vu le jour pour transmettre du débit à haute vitesse comme la 5G, par exemple.

M. Francis Dénervaud constate qu'il y a de nombreuses personnes qui s'opposent à la 5G. Selon la presse, il semblerait qu'Auboranges fait partie des communes pionnières au sujet de cette technologie. Qu'en est-il ? **M. le Syndic** précise que la commune n'a pas été abordée à ce jour. Peut être que la presse a des informations que nous ne connaissons pas encore. Un mat est installé chez **M. Parisod**, propriété de Swisscom. Il est possible qu'un changement de matériel a été validé. **M. le Syndic** ne peut rien dire de plus. Les droits d'exploitation ont été vendus aux opérateurs par la Confédération. La commune n'a pas la compétence de faire une opposition en l'état. Si ce n'est pas aujourd'hui ça risque d'être pour demain.

M. Pierre Perrenoud est surpris des pouvoirs accordés aux opérateurs, comme Swisscom, pour ce point.

Réforme fiscale

Pour la votation du 30 juin prochain sur la réforme fiscale fribourgeoise, les personnes intéressées peuvent se rendre à la conférence publique du 5 juin, à Orsonnens à 20h00. **M. le Conseiller d'Etat Georges Godel** sera présent pour défendre son objet.

Fête du 1^{er} août 2019

La fête se déroulera à Blessens. L'organisation est assurée par notre commune. Il n'y aura pas de feu d'artifice mais une collation, minérale comprise, sera offerte à toutes les personnes présentes. Du vin ou de la bière seront en vente sur place. Une information sera distribuée pour cette manifestation.

La parole est donnée à l'Assemblée.

Chasse neige

M. Alexandre Griesser demande sous quel régime cela fonctionne. **M. le Syndic** : c'est un forfait annuel, puis à l'heure pour chaque passage et aux tonnes de sel utilisées par déplacement.

C'est un problème que tout le monde connaît. Toutefois, on ne peut pas se passer de son service. Il a été décidé en assemblée que le sel sera utilisé que pour les axes en pente et pour les carrefours. En effet, la commune a des obligations par rapport à l'entretien des routes et leurs utilisations concernant les transports scolaires en particulier. Le chasse neige coûte entre CHF 5'000.- et CHF 8'000.- par année. Il dépose environ 400 kg de sel par passage.

Eclairage public

M. Alexandre Griesser demande dans quelle mesure nous pourrions supprimer l'éclairage public durant une partie de la nuit. **M. Patrick Daehler**, conseiller, précise que c'est possible, tant pour l'intensité que pour la suppression. Toutefois, en l'état actuel, chaque acte nous coûte plus cher que de laisser l'éclairage en continu. Dès lors, le ratio n'est pas du tout intéressant aujourd'hui. Pour la route du Moulin, l'éclairage traditionnel, à la route du Moulin, a été changé contre la version Led. Aujourd'hui, sur les factures, il n'y a aucune économie.

Pour chaque demande il faut payer. Si on veut utiliser l'énergie verte, la facture va augmenter. Par ailleurs, il est difficile de satisfaire tout le monde sur la période d'éclairage et sa durée. En fonction des situations, il faut retirer du câble ou refaire le câblage. Aujourd'hui, les frais engagés sont disproportionnés aux économies potentielles.

Revenu des conseillers

Madame Minka Vocat a été affectée par le départ de Françoise. Après s'être penchée sur le site de la Commune, **Madame Vocat** trouve que les conseillers sont mal payés. Sur quelle base les membres du conseil sont indemnisés par rapport à l'investissement consacré. Comme exemple, elle cite l'indemnité versée pour ramasser les poubelles à chiens durant un an pour un montant de CHF 350.-.

M. le Syndic explique que pour les boursiers et les secrétaires, on se base sur un tarif glânois, qu'il espère encore à jour, via le nombre d'habitants. Pour le reste, c'est quelque chose d'acquis presque depuis la nuit des temps. C'est en début de législature que les montants sont fixés pour la législature complète. Les derniers émoluments ont été fixés en 2016 et sont affichés sur le site communal. L'heure communale à CHF 25.-, forfait d'un conseiller à CHF 1'500.-, d'un syndic à CHF 1'900.-. Au niveau de la région les tarifs sont différents comme dans d'autres communes.

M. le Syndic en prend note pour la prochaine législature et remercie **Madame Vocat** pour cette remarque. L'activité des conseillers ne se fait pas pour de l'argent. Il est vrai que l'activité de secrétaire et de boursier est plus importante et qu'il en est tenu compte.

Ralentisseurs de vitesse

M. Alexandre Griesser demande si l'installation de ralentisseurs de vitesse a été projetée sur la route du Menhir, par rapport au trafic et aux enfants présents. **M. le Syndic** annonce le projet d'achat d'un radar pédagogique, qui verra le jour cette année encore. Il est prévu de l'installer à plusieurs endroits sur le territoire communal.

Ligne et passage à niveau CFF

M. Jacques Modoux demande si la commune doit payer des frais par rapport aux travaux réalisés à cet endroit. **M. Eric Dénervaud**, conseiller, répond par la négative. Sur la base de la convention signée en 2015, avec la régie fédérale, les travaux réalisés jusqu'à ce jour sont à la charge des CFF. Par contre, dans 25 ans, la participation de la commune pourrait être de cinquante pourcent.

M. Jacques Modoux attire l'attention du conseil sur le revêtement bitumineux côté Promasens. Il a été légèrement endommagé. Le conseil en prend acte.

Cimetière

M. Jacques Modoux demande qui est responsable du déneigement des escaliers du cimetière à Promasens. Cette action n'est pas réalisée dans les règles de l'art. **M. Eric Dénervaud**, conseiller, précise que c'est la commune de Rue. La commune d'Auboranges participe qu'aux frais. La remarque sera rapportée à qui de droit.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Syndic** clôt l'Assemblée en remerciant les personnes présentes pour leur participation ; il leur souhaite un bel été et les invite à partager le verre de l'amitié.

Il est 22h00, lorsque l'Assemblée est clôturée.

Auboranges, le 29 mai 2018

Au nom du Conseil communal

Le secrétaire

P. Blot

Le syndic

Ch. Jaccoud